



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal du 27 septembre 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIÉ, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Patrick EVENNOU, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Patrice BERNIER, Monsieur Vincent TALLE, Madame Emilienne CHENIN, Monsieur Jean-Marie PANAZOL.

Étaient absents,

Madame Violaine CHARIL (Pouvoir à Madame Sidonie LASSANDRE), Monsieur Olivier ATTANÉ (Pouvoir à Monsieur Jean-Luc RICOUX), Monsieur Christian PREVOST (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Christophe CHEVRIER (Pouvoir à Madame Dominique BRIENS), Monsieur Guillaume GADAL (Pouvoir à Monsieur Frédéric SERVAIS), Madame Catherine FORGET (Pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Hugues PERU (Pouvoir à Madame Emilienne CHENIN).

\*\*\*

Monsieur Franck MADIÉ a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	21 septembre 2023	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	29
Membres présents	22	Contre l'adoption	00
Procurations	07	Pour l'adoption	29

DEL – 2023-51 Subvention exceptionnelle allouée aux communes de Charente-Maritime touchées par le séisme survenu le 16 juin 2023

Madame le Maire informe l'Assemblée que les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires de la Charente-Maritime et son Président se sont mobilisés afin de venir en aide aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin 2023. L'objectif est d'associer la solidarité charentaise-maritime à cette mobilisation afin d'aider les communes sinistrées.

Les dons des collectivités comme des particuliers peuvent être versés sur le compte ouvert par l'Association.

Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité. Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires de France 17 (AMF17) d'un montant de 1 500 euros (mille cinq cents euros).

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

**Considérant** que la Ville de Périgny souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DECIDE** d'autoriser Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 500 euros (mille cinq cents euros) à l'Association des Maires de France 17 (AMF17) pour venir en aide aux communes de Charente-Maritime touchées par le séisme du 16 juin 2023,
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget principal de la Commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les formalités afférentes à la mise en œuvre de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :
  - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
  - Monsieur le Comptable Public, Service Gestion Comptable de Ferrières - Pérignyet insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

*Pour extrait certifié conforme*  
**Le Maire,**  
**Marie LIGONNIÈRE**



Le Maire,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Périgny, le 29 SEP. 2023